

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2024-159/PR/MASS portant approbation et rendant exécutoire le budget prévisionnel de l'exercice 2025 de l'Agence Djiboutienne de Développement Social (ADDS).

n° 2024-159/PR/MASS

Ministère
MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DES SOLIDARITÉS

Date de publication
29 janvier 2025

Numéro JO
n° 24 du 31/12/2024

Date du numéro
31 décembre 2024

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU La Loi Constitutionnelle n°92/AN/10/6ème L du 21 avril 2010 portant révision de la Constitution

VU La Loi n°02/AN/98/4ème L du 21 janvier 1998 portant sur la définition et la gestion des Etablissements Publics

VU La Loi n°211/AN/5ème L du 24 novembre 2007 portant création de l'Agence Djiboutienne de Développement Social

VU Le Décret n°99-0078/PR/MEFN du 08 juin 1999 portant sur la définition et la gestion des Etablissements Publics à caractère administratif

VU Le Décret n°2001-0133/PR/MEFN du 04 juillet 2001 modifiant le Décret n°990078/PR/MEFN du 08 juin 1999 portant sur la définition et la gestion des Etablissements Publics à caractère administratif

VU Le Décret n°2008-0026/PR du 20 janvier 2008 portant sur le Statut particulier de l'Agence Djiboutienne de Développement Social

VU Le Décret n°2012-047/PRE du 01 mars 2012 portant nomination du Directeur Général de l'Agence Djiboutienne de Développement Social

VU L'Arrêté n°2017-098/PR/SEAS du 02 juillet 2017 portant renouvellement des membres du Conseil d'Administration de l'ADDS

VU Le Décret n°2017-224/PR/SEAS du 02 juillet 2017 portant modification du Décret n°2012-232/PR/SESN du 28 octobre 2012 portant nomination des membres du Conseil d'Administration de l'Agence Djiboutienne de Développement Social

VU Le Décret n°2021-105/PRE du 24 mai 2021 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2021-106/PRE du 24 mai 2021 portant nomination des membres du Gouvernement

VU Le Décret n°2021-114/PRE du 31 mai 2021 fixant les attributions des Ministères

VU Le Décret n°2022-001/PRE du 02 janvier 2022 portant remaniement Ministériel

VU

Les Procès-verbaux de réunion et de délibération du Conseil d'Administration de l'Agence Djiboutienne de Développement Social en date du 28 novembre 2024 approuvant le budget prévisionnel de fonctionnement et d'investissements pour l'exercice 2025 de l'Agence Djiboutienne de Développement Social

SUR Proposition de la Ministre des Affaires Sociales et des Solidarités.Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 17 Décembre 2024.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1

Est approuvé et rendu exécutoire : 1. Le budget prévisionnel de fonctionnement, exercice 2025, de l'Agence Djiboutienne de Développement Social qui s'établit comme suit

- En charges à la somme de522.900.000 Fdj – En produits à la somme de522.900.000 Fdj 2. Le budget prévisionnel d'investissements, exercice 2025, de l'Agence Djiboutienne de Développement Social qui s'établit à 1.047.400.000 Fdj.

Article 2

Le présent Arrêté sera enregistré, publié au Journal Officiel de République de Djibouti et exécuté partout où besoin sera.Fait à Djibouti, le 25 Décembre 2024

Le Président de la République
Chef du Gouvernement
ISMAÏL OMAR GUELLEH